

## Rapport de la vérification des comptes 2022 de l'ASCE 01

La vérification des comptes de l'année 2022 s'est achevée le lundi 13 mars 2023 en présence du trésorier de l'ASCE, Sébastien GUICHON et d'un seul vérificateur aux comptes, Alain Journeault, par défaut de second vérificateur.

Il est essentiel pour la neutralité de la vérification que l'ASCE se dote d'un second vérificateur.

L'ensemble des documents comptables a été mis à disposition du commissaire le 10 février, laissant un délai suffisant pour leur examen ; la recommandation du vérificateur de l'année précédente ayant été suivie.

L'examen du grand livre des ventilations et du bilan comptable 2022 a été réalisé. La bonne concordance entre les saisies du grand livre et les factures a été contrôlée par sondage et n'a donné lieu à aucune observation. Les réponses ont été fournies aux questions posées.

Le vérificateur aux comptes a constaté la poursuite de l'amélioration de la présentation et de libellés plus détaillés dans les mouvements du grand livre, ce qui en facilite grandement la compréhension. De même la présentation du bilan comptable fait apparaître cette année les restes à payer et à percevoir de l'exercice, tendant vers une meilleure compréhension de l'exécution du budget voté précédemment. Le vérificateur ne peut qu'encourager à élargir cette orientation.

Le vérificateur n'a pas décelé de discordance entre les documents comptables de l'ASCE et les relevés des comptes bancaires fournis.

En conséquence, je soussigné, Alain Journeault, vérificateur aux comptes de l'ASCE 01, certifie l'honnêteté, la sincérité des comptes, ces derniers reflétant fidèlement la situation financière de l'association.

A Bourg-en-Bresse le 20 mars 2023



Alain Journeault